



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

SECRETARIAT GENERAL

Direction générale des ressources humaines

Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré

DGRH B2-3

Arrêté du 30 Dec. 2019

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation.

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2018 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de l'administration centrale et des membres des bureaux de vote électronique pour l'élection au comité technique ministériel de l'éducation nationale, à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils et aux commissions administratives paritaires nationales ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation en date du 7 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de répartition des sièges par grade à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation en date du 12 décembre 2018,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des conseillers principaux d'éducation, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Monsieur Vincent SOETEMONT, directeur général des ressources humaines, président
- Monsieur Marc ESTOURNET chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Madame Véronique GRIS, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
- Madame Maryline GENIEYS, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
- Madame Christine JEANNIN, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame Nathalie BATTESTI, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame Fatima DOUHI, attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Patricia BARTHOLY, attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Céline UZAN, attachée principale d'administration de l'Etat

b) Membres premiers suppléants

- Madame Amélie HEINTZ, attachée principale d'administration de l'Etat
- Monsieur Thierry COHEN-SALMON, attaché d'administration de l'Etat
- Madame Elisabeth LUCAS, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Annick CHAMORAND, attachée d'administration de l'Etat
- Monsieur Maxime ROUSSEAUX, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Anaïs PAMBOUKJIAN, attachée d'administration de l'Etat
- Madame Odile DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat
- Monsieur Hakim CHELLAT, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Florence BENECH, attachée principale d'administration de l'Etat

B. Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Classe exceptionnelle

- Monsieur Olivier RALUY - SNES-SNUEP - FSU
- Madame Laurence HOPP FISCHER - SE UNSA

2. Hors classe

- Madame Pascale BALESTRAT - SNES-SNUEP - FSU
- Monsieur Walter MODESTO - SE UNSA
- Monsieur Pierre DANIAULT - SGEN CFDT

3. Classe normale

- Madame Clarisse MACÉ - SNES-SNUEP - FSU
- Madame Sandra KERREST BELO - SNES-SNUEP - FSU
- Monsieur Dominique FRANCOMME - SE UNSA
- Madame Soleya MONDON - SGEN CFDT

b) Membres suppléants

1. Classe exceptionnelle

- Monsieur Alfred ZAMI - SNES-SNUEP - FSU
- Madame Hélène CARAVACA - SE UNSA

2. Hors classe

- Madame Amandine BELISARDI - SNES-SNUEP - FSU
- Madame Karine PETERS - SE UNSA
- Madame Sandra BONNET - SGEN CFDT

3. Classe normale

- Monsieur Benoît AUBERTIN - SNES-SNUEP - FSU
- Madame Maëva BISMUTH - SNES-SNUEP - FSU
- Madame Cerise COLL - SE UNSA
- Madame Catherine BOLLUYT - SGEN CFDT

Article 2 : L'arrêté du 4 janvier 2019 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation est abrogé.

Article 3 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 DEC. 2019

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
et par délégation
Le directeur général des ressources humaines

Vincent SOETEMONT